

**2012/4422 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail de la Société Armalyne portant sur un local commercial sis 20 rue Romarin à Lyon 1er, suite à l'exercice de son droit de préemption par la Ville de Lyon** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 30/04/2012, p. 1003)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

**Mme FONDEUR Marie-Odile**, rapporteur : Ce rapport concerne le projet du bas des Pentes qui s'inscrit dans un processus de reconquête déjà bien engagé en travaillant essentiellement sur le développement économique et commercial et le cadre de vie.

Deux éléments importants viennent renforcer ce projet de reconquête. Il s'agit d'ESMOD dont l'arrivée est confirmée, de la Halle de la Martinière qui va être rénovée avec les producteurs du goût qui ont été sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres.

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles activités verra le jour dès que les travaux qui doivent se faire à l'intérieur des locaux, seront terminés pour une ouverture prévue début septembre.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)